

C o p i e .

LEGATION DE SUISSE
EN ROUMANIE.

Bucarest, le 21.IV. 1919.

Rapport commercial Nr. 3.

Monsieur le Conseiller fédéral.

J'avais eu l'honneur de vous écrire le 21 mars dans quelles conditions le Gouvernement Roumain consentirait à l'exportation du pétrole soit en ^{n'}autorisant ses exportations que d'Etat à Etat et contre certaines marchandises de compensation. La pression exercée par les Sociétés d'exploitation et par les commerçants ont fini par avoir raison des résistances du Gouvernement qui s'est vu obligé à accorder presque la liberté de ce commerce; tout les réservoirs étant pleins et le moyen de transport manquant pour transporter le pétrole à l'intérieur du pays, les exploitations se seraient trouvées dans peu de temps arrêtées faute de place, si le Gouvernement avait persisté dans ses mesures restrictives. J'avais eu vent depuis quelque temps déjà que des particuliers avaient obtenu des permis d'exportation et je voyais se confirmer ainsi les prévisions dont je vous faisais part le 21 mars en vous disant que je ne m'élevais pas outre mesure des prescriptions restrictives de toute sorte apportées à la liberté du Commerce, attendu que ces diverses mesures seraient certainement rapportées dans un bref délai.

Peu à peu ces diverses mesures sont en effet sinon entièrement rapportées, tout au moins fortement atténuées dans leur application, ce qui est d'ailleurs tout à fait caractéristique au pays; les mesures subsistent légalement mais on ne les applique que vis-à-vis de certaines personnes, ce qui veut dire qu'avec quelque protection il est facile de les éluder.

En ce qui concerne le pétrole, le gouvernement a renoncé à traiter exclusivement d'Etat à Etat et seulement sur la base de certaines marchandises de compensation; il a autorisé les sociétés pétrolifères à négocier directement avec l'étranger, à condition que le paiement ait lieu en francs étrangers et que ceux-ci soient mis par les exportateurs de pétrole à la disposition du Gouvernement Roumain pour lui permet



---2---

de régler à l'étranger les nombreuses marchandises qui ont commencé à être importées en Roumanie. Il est certain que si l'exportation du pétrole pouvait reprendre avec la Suisse, cela faciliterait beaucoup la reprise des échanges commerciaux avec la Roumanie qui actuellement sont fortement contrariés par les questions du change.

J'ai reçu aujourd'hui la visite d'un Mr. Aisinman, Directeur de plusieurs sociétés pétrolifères réunies sous le nom de Bloc-Pétroleum, avec que Mr. le Conseiller National Ferrer a été en rapports lors de son récent séjour à Bucarest. Ce Monsieur m'a prié de transmettre à Mr. Ferrer une lettre dans laquelle il lui fait des offres formelles de livraisons de pétrole pour la Suisse à condition que celle-ci le fasse chercher en Roumanie avec ses citernes et ses locomotives et en indiquant comme base de prix:

pétrole lampant 820/825	frs. suisses	82.--
essence pr. automobiles 720/85	" "	100.--
" " moteurs 750/60	" "	90.--

J'ai fait remarquer à Mr. Aisinman que ces prix me paraissaient très élevés et que je doutais qu'en Suisse on fut disposé à entamer des négociations sur cette base-là, à quoi il m'a répondu qu'il s'agissait d'une première demande et que ces prix pourraient toujours être discutés.

J'ai l'impression en effet qu'il sera possible d'obtenir d'importantes concessions attendu que la Roumanie a absolument besoin d'exporter son pétrole le plus tôt possible, d'abord pour se procurer du crédit à l'étranger ensuite parce que ses réservoirs sont pleins et qu'il lui faut de la place. Il paraît d'ailleurs qu'elle commence à en envoyer en Bulgarie et en Turquie et qu'elle discute un marché avec les Tchéco-Slovaques.

En ce qui concerne le matériel roulant j'ai dit à Mr. Aisinman que j'ignorais si nous possédons suffisamment de citernes pour assurer tout le transport d'une commande éventuelle que ferait la Suisse, à quoi il m'a répondu que le Gouvernement pourrait peut-être nous en prêter une partie à condition que nous envoyons en tout cas nos locomotives.

Quoi qu'il en soit, si vous étiez disposé à entrer en négociation : ce sujet il serait indispensable à mon avis de déléguer à Bucarest à cet effet un spécialiste muni de plénipouvoirs.

Agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

LE MINISTRE DE SUISSE: sig. Boissier.